

NOMBRE DE MEMBRES  
Du Conseil Municipal : 11  
En exercice : 10  
-----  
DATE DE LA CONVOCATION  
2 décembre 2014  
-----  
Ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille quatorze  
et le huit décembre à dix neuf heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse,  
Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, MM CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie,  
TARDIEU Maurice, RICO William, BELZUNCES Antoine, Mmes GOUT Suzette et  
MEURICE Myriam

Absents : CASTALDI Stéphane, M VEILLÉ Ludovic

Procuration de : néant

Secrétaire de séance : M TARDIEU Maurice

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de rajouter deux points à l'ordre du  
jour :

Le vote des Tarifs du foyer  
Le vote de l'indemnité de la Trésorière

1

DECISION MODIFICATIVE

*Acte administratif déposé  
Le..... décembre 2014 en  
Sous-Préfecture du Vigan*

Même séance

2.

DECISION MODIFICATIVE

*Acte administratif déposé  
Le..... décembre 2014 en  
Sous-Préfecture du Vigan*

Même séance

3.

Convention employé  
municipal mutualisé avec St  
Jean de Crieulon

*Acte administratif déposé  
Le..... décembre 2014 en  
Sous-Préfecture du Vigan*

Le Maire rappelle que la convention de mise à disposition de l'employé communal  
mutualisé avec la commune voisine de St Jean de Crieulon arrive à échéance le 2 janvier  
2015 et qu'il y aurait donc lieu de la renouveler afin que le service ne soit pas interrompu.

De plus, il est rappelé que cet employé devrait faire valoir ses droits à la retraite en mai  
2016.

Pour palier à cet état de fait, début 2015, la commune de St Jean de Crieulon doit recruter  
un employé en contrat d'avenir afin de le former en vue du remplacement de l'employé  
communal titulaire.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité (8 voix)

Décide de renouveler cette convention pour une année renouvelable par tacite  
reconduction jusqu'à la date de départ en retraite de l'employé titulaire.

Même séance

4.  
Demande de Subvention  
Ecole Florian

Madame le Maire présente le projet de voyage scolaire (séjour découverte sur l'Aubrac) pour les élèves de CM2 de l'Ecole Florian qui aura lieu en mai 2015.

Le cout total de ce voyage est évalué à 6.000 €, soit 300 € par enfant.  
Chaque famille participe à hauteur de 175 € par enfant, le solde étant financé par L'APE et la coopérative de l'école.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité (8 voix)

Décide d'octroyer une subvention de 100€ par enfantscolarisé en CM2.

Même séance

5.  
Vote des tarifs  
Du Foyer

*Acte administratif déposé  
Le..... décembre 2014 en  
Sous-Préfecture du Vigan*

Comme chaque année, il y a lieu de voter les tarifs du foyer pour l'année 2015.  
Il est proposé de maintenir les tarifs en cours, à savoir :

- Personnes extérieures à la commune : location 350 €le week-end
- Personnes habitant la commune : location 80 € le week-end
- Associations de la commune : gratuit
- Caution : 500 €
- Ménage en sus : 80 €

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (8 voix)

DÉCIDE de voter les tarifs comme ci-dessus énoncé.

Même séance

6.  
Vote de l'indemnité de la  
Trésorière

*Acte administratif déposé  
Le..... décembre 2014 en  
Sous-Préfecture du Vigan*

Comme chaque année, il y a lieu de voter l'indemnité de la trésorière.  
Pour l'année 2014 : celle-ci se décompose comme suit :

Indemnité de conseil	261.20
Indemnité de confection de budget	30.49
<b>Soit Total</b>	<b>291.69</b>

Même séance7  
QUESTIONS DIVERSESTravaux en coursEnfouissement des réseaux :

Les poteaux EDF ont été enlevés sauf celui de la rue du four car le véhicule ne passait pas. Madame le Maire en a informé le Maître d'œuvre qui doit contacter l'entreprise. La réfection des rues du Four et du 19 mars est conditionnée à cet enlèvement

Cimetière

Les travaux ne sont pas terminés. Madame le Maire et Mr CHRETIEN ont rencontré Monsieur ANDRE sur le terrain afin de résoudre les différents relatifs aux mal-façons constatées et au délai non respecté.

Celui-ci s'est engagé à reprendre l'arrondi du mur du fond à l'identique et à mettre du personnel supplémentaire afin que le chantier soit terminé fin décembre.

Placette du Lotissement les Brasserie

Reste des joints à faire et les bancs à poser.

Eclairage public :

L'entreprise VETZEL en charge de la maintenance de l'éclairage public propose la pose d'horloge astronomique en vue d'une économie d'énergie d'environ 6%.

Après débat, le conseil décide la pose de ces horloges par 7 voix pour et 1 abstention (William RICO)

Participation Citoyenne pour la sécurité des biens et des personnes

Lors d'une rencontre avec les services de l'Etat et les services de l'ordre sur l'arrondissement du Vigan, et au vu de l'augmentation des cambriolages sur le secteur de la Brasserie ces deux dernières années, il a été proposé par la gendarmerie la mise en place d'une convention dénommée « participation citoyenne » sur le modèle des « voisins vigilants ».

Pour ce faire, Madame le Maire, a sollicité la population afin de désigner un référent par quartier.

Or, si quelques personnes se sont portées volontaires, il s'est avéré que ce dispositif a soulevé de nombreuses inquiétudes de la part des habitants qui ont été prises en compte et analysées.

Au vu de cette analyse et sur proposition de Madame le Maire, il a été décidé de ne pas donner suite à la mise en place « officielle » de ce dispositif afin de préserver la convivialité et la solidarité qui règne au sein du village.

Les personnes qui s'étaient portées volontaires pourront continuer d'exercer leur mission officieusement.

La séance est levée à vingt deux heures vingt.

Mme ROMERO Maryse	
M CHRETIEN Gilles	
M CASTELLVI Jean-Marie	
Mme MEURICE Myriam	
M TARDIEU Maurice	
M RICO William	
M BELZUNCES Antoine	
Mme GOUT Suzette	



